



Erreur promesse de vente "prix vente" "acquereur"

Par **Benlou74**, le **29/08/2010** à **08:39**

Bonjour,

En tant que futur acquéreur Lors de la signature de la promesse de vente d'un biens, le prix de vente indiqué n'est pas correcte car il inclut les frais de commission, sachant que la loi indique :

-le prix ne comprend pas la commission si celle-ci est à la charge de l'acquéreur ?

j'ai demandé à l'agence de rectifier la prosse de vente ils m'ont dit que c'est pas possible je n'ai pas encore signé l'acte de vente auprès du notaire ?quel recours je peux faire ?

merci